Image not found or type unknown

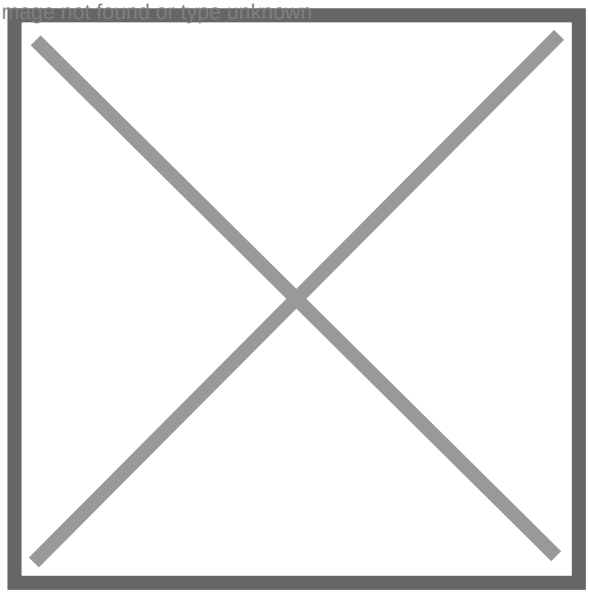

Depasement en parking de garderie sans marquage au sol

Par **VERO**, le **17/10/2008** à **16:02**

Bonjour,
J'ai eu un accident dans un parking de la garderie de mes enfants, j'allais les deposser le matin comme d'habitude, j'ai aperçu un voiture derriere moi, j'etait deja engagé sur le parking et le moment de prendre la place le monsieur derriere moi m'est depasé just le moment ou je tourné pour me garer, qui a tort? j'ai pas mis mon clignotat mais lui roulait tres pres de moi et il m'est imposible de voir si il voulait me depaser, ma voiture n'est plus valable dûe au choc, donc monsieur roulé tres vite, c'est un parking sans signalisation au sol,
c'est un chemin de gravillons, mes enfants se sont bleses legerement et moi aussi, quant a la voiture elle ira directement a la caisse.
Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2008** à **23:55**

Avez-vous rempli un constat amiable ? Vos enfant ont été blessés, ont-il été pris en charge par les secours ? Y a-t-il eu intervention de la police ou de la gendarmerie ?

Par **VERO**, le **18/10/2008** à **12:04**

oui, j'ai rempli le constat, j'ai coche la caise prenais un stationement et lui a coche quil depasé, j'ai parlé avec mon asureur et il pense que je suis fautive 100% et je ne suis pas

d'accord puisque le monsieur qui arrivé derriere moi m'est depassé d'un seul cou sans me laisser le temp de voir quoi que ce soit , je ne sais pas comme me defendre, lui a mis que il a mis son clignotant mais j'ai pas vu .
je crois que je me suis fait avoir avec le constat, c'est la premier fois que j'ai un accident donc j'ai paniqué , mes enfants pleurent et ils se sont tapé la tête, mal au cou et au bras, hereusement pas grave mais comme même, j'ai eu un gross bose sur ma tête. la gendarmerie n'est pas venu puisque on voulait fiare à l'amiable..
Merci

Par **jeetendra**, le **18/10/2008** à **16:44**

bonsoir, avez vous des témoins de l'accident qui peuvent appuyer votre version des faits, avez vous bien décrit ce qui s'est passé dans le constat amiable, avez vous reconnu au moins partiellement votre responsabilité, l'assureur s'appui sur la convention IRSA pour déterminer les responsabilités au vu du constat , le Code de la Route s'applique meme à un accident intervenu dans un parking, y a t'il eu une expertise de votre véhicule, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés